
Réunion des parlementaires contre la corruption

par John Williams, député fédéral

La réunion inaugurale de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) se déroulera à Ottawa du 13 au 16 octobre. Elle est organisée par le Parlement du Canada. Les présidents du Sénat et de la Chambre des communes, MM. Dan Hays et Peter Milliken, en seront les hôtes conjoints. On espère la venue de 100 à 200 parlementaires du monde entier. L'article décrit le contexte qui a conduit à cet événement.



L'institution du Parlement a un rôle prépondérant à jouer dans le bon fonctionnement d'une démocratie. Bien des gens confondent Parlement et gouvernement; pourtant, il s'agit de deux institutions distinctes et indépendantes. Le gouvernement a pour mandat de diriger le pays; hélas, nous ne le savons que trop bien, les dirigeants qui jouissent d'un trop grand pouvoir, s'ils n'ont

pas de comptes à rendre, ont tendance à s'en servir pour satisfaire leurs propres objectifs.

Citons, comme exemple de la pire situation, le cas du Parlement du Zimbabwe, élu par le peuple l'an dernier. Les médias nous renvoient toutefois l'image d'un dirigeant, M. Mugabe, qui préside aux destinées de son pays selon son bon plaisir, qu'il s'agisse d'expulser les agriculteurs de leurs terres ou de laisser mourir de faim la population qu'il devrait servir.

Le drame du Zimbabwe s'explique facilement : le président Mugabe n'est pas tenu de rendre compte de ses actes et de ses décisions. Et qui a la responsabilité d'exiger des comptes de

M. Mugabe et de son gouvernement? Le Parlement, bien entendu, et les députés élus, qui devraient, à leur tour, rendre compte de leurs activités en veillant à ce que le public soit suffisamment informé pour voter de façon rationnelle pour des candidats compétents et des partis politiques intègres dans le cadre d'un système électoral juste et transparent.

Le Parlement a quatre responsabilités séparées et distinctes à l'égard de l'obligation de rendre compte du gouvernement :

- Il approuve les mesures législatives réclamées par le gouvernement. Lorsque le gouvernement souhaite mettre en œuvre ou modifier un programme public, il doit d'abord obtenir l'approbation du Parlement. Celui-ci examine la structure et les mérites du programme proposé et peut décider de l'approuver, avec ou sans amendement.
- Il autorise ses politiques fiscales (voies et moyens). Lorsque le gouvernement veut se procurer des ressources ou modifier ses règles fiscales, il doit obtenir l'accord du Parlement.
- Il approuve ses dépenses. Avant de dépenser des fonds au nom des citoyens, le gouvernement doit obtenir l'approbation du Parlement (processus du Budget des dépenses).
- Le gouvernement est tenu de faire rapport au Parlement et de soumettre à la Chambre des communes une myriade de rapports sur son rendement.

John Williams est député fédéral de St. Albert (Alberta). Il est aussi président du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes et président intérimaire de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption.

Quand un parlement néglige de surveiller le gouvernement, l'obligation de rendre compte de ce dernier s'en trouve affaiblie, et le gouvernement devient laxiste et inefficace. À défaut de resserrer cette surveillance, les gouvernements risquent de dégénérer en dictatures et, dans certains cas, de se voir accuser de participation à des meurtres (comme dans le cas du Pérou et de l'Ukraine, qui se targuent pourtant d'être des démocraties).

C'est dans ce contexte qu'a germé l'idée d'une organisation de parlementaires. Il faut dire que, dans certaines régions du monde, des parlementaires ont mis leur vie en jeu pour s'être prononcés contre leur propre gouvernement. Un tel concept est si étranger à l'expérience canadienne qu'il nous est difficile de croire que la vie d'un parlementaire puisse être menacée du fait qu'il a exprimé son opinion. C'est toutefois la triste réalité ailleurs.

La conférence de la GOPAC

Les parlementaires, sachant que l'obligation de rendre compte favorise la transparence et la bonne gouvernance, ont commencé à s'unir pour mettre sur pied l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), qu'ils espèrent instituer à l'occasion d'une conférence qui se déroulera du 13 au 16 octobre 2002 à Ottawa. Cette organisation-cadre servira à motiver, à appuyer et à organiser des chapitres régionaux partout dans le monde, comme les North American Parliamentarians Against Corruption (NAPAC), les Latin American Parliamentarians Against Corruption (LAPAC), les Southeast Asian Parliamentarians Against Corruption (SEAPAC) et le Réseau de parlementaires africains contre la corruption (APNAC). Nous avons récemment appris qu'un autre chapitre avait été créé en Russie.

Contrairement à la plupart des conférences, qui constituent des événements ponctuels, la nôtre sera la création d'une organisation capable de générer des retombées et une certaine continuité.

L'organisation fonctionne par région pour plus d'efficacité. En effet, les organisations régionales sont plus susceptibles de partager la même langue, et la corruption se manifeste souvent par l'entremise de la culture, qu'il est plus facile de comprendre si l'on fait soi-même partie de la région concernée. Les parlementaires qui peuvent appuyer leurs homologues d'un pays voisin dominé par son dirigeant ont de meilleures chances

de se faire entendre et, évidemment, l'objectif de la GOPAC est d'améliorer l'efficacité des parlements et des parlementaires, et non de nous faire voyager d'un bout à l'autre de la planète pour assister à des conférences.

L'Organisation ne sera pas, pour les pays industrialisés, un moyen de proposer ses réponses aux pays en développement, mais servira plutôt à reconnaître que la corruption prolifère là où l'obligation de rendre compte fait défaut. Bien entendu, notre coin de planète n'est pas à l'abri de la corruption. Il suffit de penser aux scandales d'Enron et de WorldCom, qui ont coûté des milliards de dollars aux investisseurs et qui ont obligé le gouvernement (spécialement aux États-Unis) à se réveiller et à demander au Congrès qu'on durcisse les lois en vue de poursuivre les contrevenants qui s'imaginent que les sociétés cotées en bourse sont leurs propres petits fiefs.

Parallèlement à ce type d'affaires, on fait souvent valoir que les profits du trafic de la drogue et de la corruption endémique des dictatures aboutissent dans les banques et autres institutions financières des pays développés. Cet argent vient huiler les rouages économiques des bien nantis sans qu'on n'y oppose la moindre résistance. Entre-temps, dans les pays où sévit la corruption, l'économie tombe en ruine et la population sombre dans la misère.

Pour assurer la survie de la démocratie, les parlementaires ont le devoir de se liguier contre la corruption. Les organisations non gouvernementales (ONG) et les groupes de la société civile se plaignent souvent de ce fléau et insistent pour que le Parlement légifère. Nous devons, toutefois, reconnaître que les parlements et les parlementaires sont responsables de la promulgation des lois. À cet égard, nous devons remercier notre agence de développement, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et l'Institut de la Banque mondiale (IBM), qui ont reconnu l'importance de la GOPAC et de ses chapitres et qui n'ont pas ménagé leurs appuis. D'autres agences de développement et institutions financières internationales commencent aussi à reconnaître le rôle des parlementaires dans la lutte contre la corruption et sont disposées à financer une organisation qui motiverait les parlementaires à exiger davantage de comptes du gouvernement.

Des organismes comme Transparency International, l'OCDE, le Conseil de l'Europe et des institutions financières internationales disposent déjà de nombreux documents d'étude et d'analyse sur les niveaux de corruption dans le monde. Il faut donner suite à leurs recommandations. Et qui en a le mandat? Ce sont les parlementaires. Ici au Canada, nous avons déjà fait des démarches pour instaurer un code de conduite applicable aux parlementaires et aux ministres, et d'autres pays ont beaucoup progressé à cet égard. Pourquoi ne pas s'inspirer des meilleures trouvailles de chacun? En disposant d'un code de conduite solide et transparent qui veillerait à ce que les parlementaires et les ministres travaillent pour le bien de la

société et non à ses dépens, les parlements pourraient s'exprimer en toute intégrité.

En matière de corruption, la GOPAC doit être au-dessus de tout reproche et prouver qu'elle est compétente, capable et organisée. C'est pourquoi la GOPAC et ses chapitres seront tous jumelés à une ONG vouée à l'amélioration de la gouvernance. Ainsi, les membres auront accès à un secrétariat professionnel et, ce qui est plus important encore, l'argent sera géré par des professionnels et non des politiciens. Pour l'organisation mondiale (GOPAC), c'est le Centre parlementaire, une ONG d'expérience située à Ottawa, qui servira de secrétariat général.

Les parlementaires d'aujourd'hui portent sur leurs épaules la responsabilité de protéger la démocratie que leur ont léguée leurs prédécesseurs. Pour s'acquitter de leur tâche, ils doivent

connaître et comprendre le rôle des diverses institutions qui appuient le contexte démocratique. Il ne suffit plus d'affirmer : « J'appuie le gouvernement » ou « Je m'oppose au gouvernement ». À titre d'institution, le Parlement a le devoir de superviser le gouvernement.

Le concept de la GOPAC a frappé l'imagination de parlementaires de tous les horizons qui sont résolus à se tenir debout pour améliorer l'intégrité de leur organisation et, par ricochet, la prospérité de leur société. Pour nous Canadiens, cette dure réalité se manifeste rarement, mais elle est vraiment synonyme de vie et de mort pour certains. En tant que parlementaires vivant dans un pays d'abondance, nous nous devons d'appuyer nos collègues d'ailleurs qui ne cherchent qu'à offrir à leur société ce qui règne dans notre pays depuis sa création.